

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Du 14 Décembre 2018

Membres présents : 10

Membre excusé : 1 PÉQUIGNOT Alain (procuration à HERNANDEZ Didier)

Membre absent : 0

- Ordre du jour :
- *Projet Gaec Bouhelier : vente terrain et extension réseau d'eau*
 - *PLU modification – Concertation*
 - *Plan d'Aménagement Forêt communale*
 - *Destination des coupes de bois 2019*
 - *Renouvellement adhésion PEFC*
 - *SYDED : proposition d'achat groupé d'énergies*
 - *Subvention Conseil départemental : dispositif P@C*
 - *Renouvellement contrat garantie maintien salaire*
 - *Modification budget 2018 (virement de crédits)*
 - *Ponton plage – participation de l'association de pêche*
 - *Déclaration d'intention d'aliéner*
 - *Affaires diverses*
 - *Consommation eau*
 - *Entretien Vierge*
 - *Divers*

1. Projet du GAEC Bouhelier – vente de terrain et extension réseau eau

Le terrain cédé au Gaec Bouhelier a été borné et représente 77.83 ares. Le Conseil avait fixé le prix à 3000 € / ha, soit 2 334.90 €. Monsieur le maire est autorisé à signer l'acte de vente.

Dans l'intérêt public communal, le Conseil souhaite que l'exploitation agricole sorte du village et décide d'attribuer une subvention de 8 000 € au Gaec Bouhelier pour participation aux travaux d'extension de réseaux.

2. Modification PLU - concertation

Suite à la décision du conseil municipal de modifier le PLU, pour supprimer les OAP notamment, les personnes publiques associées ont été contactées pour avis.

Les PPA semblent inquiètes de la suppression des OAP qui demandaient de densifier les surfaces. Le Conseil municipal justifie son choix en indiquant que la densification sur le village sera respectée, notamment avec les projets de permis de construire en cours et à venir. Les objectifs du PADD ne sont donc pas remis en cause.

Les modifications et avis seront visibles en mairie du 14 janvier au 15 février 2019.

L'affranchissement des envois en recommandés à toutes les personnes publique associées a été réglé par monsieur le maire. Le Conseil accepte que la commune lui rembourse cette somme (114 €).

3. Plan d'Aménagement de la forêt communale

L'ONF a présenté le projet de plan d'aménagement de la forêt communale aux membres de la commission des bois. Ce plan sera valable de 2018 à 2037.

La forêt communale a une surface de 174,48 ha. La commune aura une possibilité de coupes d'environ 1 300 m³/an (volume aménagement), avec une estimation de pousse d'environ 10 m³/ha/an.

Le Conseil valide le plan d'aménagement de la forêt communale.

4. Destination des coupes de bois 2019

L'ONF propose le passage en coupe des parcelles 9 (920 m³ de gros bois), 12 (280 m³ petits et gros bois) et 17 (380 m³ de gros bois). Accord du conseil.

La parcelle 4 prévue en 2018 devrait être exploitée prochainement.

Le Conseil décide de renouveler le contrat avec Romain Girod pour l'exploitation de la forêt.

La commission des bois prévoit une réunion le mercredi 19 décembre à 10 h.

5. Adhésion PEFC

Monsieur le maire informe le conseil que la commune adhère à la certification PEFC. Il y a lieu de renouveler cette adhésion pour une gestion durable de la forêt. Accord du Conseil.

6. SYDED – Proposition d'achat groupé d'énergie

Le SYDED propose aux communes et syndicats un groupement d'achat d'énergies. La Commune décide d'adhérer à ce dispositif pour ses dépenses d'électricité.

La commune perçoit une partie de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

7. Dispositif P@C du Conseil départemental

Le Conseil départemental propose une enveloppe de subventions à partager entre la communauté de communes et les communes membres, en fonction des projets.

La répartition retenue est la suivante : 40 % de l'enveloppe pour les projets communaux et 60 % du montant pour les projets structurants. Accord du conseil pour cette répartition.

Monsieur le maire informe le Conseil que le dossier de rénovation du toit de l'Eglise fait partie de ce dispositif.

8. Renouvellement de la garantie maintien de salaire

Monsieur le maire rappelle au Conseil que la commune adhère à un contrat garantie de maintien de salaire pour les agents, qui arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Conseil mandate le Centre de Gestion pour renouveler ce contrat.

9. Modification budget communal

Le Conseil accepte de verser 0.10 euros des dépenses imprévues à l'article 1641 (emprunts)

10. Mise à l'eau – ponton plage

L'entreprise Podico a réalisé l'agrandissement de la mise à l'eau à la plage des Grangettes. L'association de pêche accepte de participer financièrement à ces travaux.

11. Déclaration d'intention d'aliéner

- Vente des consorts Rouget des parcelles AA 31 et AA 32 0 M et Mme Kopp. La Commune ne préempte pas.

12. Affaires diverses

- Le permis de construire de Monsieur Gillet est contesté par M. Laresche Benoit.
- Les radiateurs de la salle polyvalente ont été changés.
- Le Conseil réfléchit à l'alimentation en eau du poteau incendie du futur lotissement Pellegrini.

Pour améliorer le rendement des conduites d'eau, le Conseil souhaiterait installer des compteurs, sur les conduites. Des comptages pourraient être effectués pour connaître les secteurs fuyards.
Réflexion pour changer les anciens compteurs des particuliers.

- Entretien de la vierge : demande pour entretien du socle de la Vierge.
- Les ralentisseurs de la route départementale seront refaits au printemps.
- Monsieur Gindre fera passer aux conseillers municipaux une biographie de Monsieur Barthelet.
- Le conseil valide un système de sauvegarde des données informatiques, sur disque dur.
- Réflexion toujours en cours pour le dossier des valeurs locatives.
- Les vœux du maire auront lieu le 13 janvier 2019.
- A compter de janvier 2019, le ramassage des bacs verts d'ordures ménagères se fera tous les 15 jours.
- Les travaux de pose de caniveaux route de Malpas et ceux à proximité de la station de pompage, au niveau du ruisseau réalisé par l'entreprise Boucard Mt d'Or.
- Point sur la commission culture de la communauté de communes.
- La commune a acheté une voiture électrique pour l'employé communal. Le Conseil décide d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2019.

La séance est levée à 22 h 45
Les Grangettes, le 17 décembre 2018.

Le Maire,

